

COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

REVISION DU P.L.U.

Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2007

Etaient présents :

M. ETALLAZ Georges	Maire
M. LE DEVEHAT Bernard	Maire adjoint
M. SOQUET Georges	Maire adjoint
M. THEVENOZ Pierre-Henri	Maire adjoint
M. VICAT Rolland	Maire adjoint
Mme GAUTHEY Michèle	Conseillère municipale
M. PERU Yves	Conseiller municipal
Mme RIVIERE Joséphine	Conseillère municipale
Mme UJHAZI Françoise	Conseillère municipale
Mme EHRHARDT Mireille	D.D.E. Service Aménagement et Urbanisme
M. JACQUEROUX Pierre	D.D.E. Unité Territoriale du Genevois
M. LARUE Jacques	Conseil Général, Service urbanisme aménagement
M. GARNIER Jean-Pierre	Mairie de Collonges-sous-Salève, Secrétaire Général
M. SARTORI Ange	Urbaniste du P.L.U., Territoires
Mme MAZE Nathalie	Chargée d'études, Territoires

Etaient excusés :

Mme BENOIST Liliane	Conseillère Municipale
M. NABIALEK Alan	Conseiller Municipal
M. FAVRE Amédée	Chambre d'Agriculture
Mme MORELLE Mylène	Chambre d'Agriculture
	Chambre de Commerce et d'Industrie
	Chambre des Métiers

I - INTRODUCTION

M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants, précisant l'ordre du jour de cette cinquième séance du groupe de travail dans le cadre de la révision du document d'urbanisme : la synthèse du diagnostic communal, le rappel des enjeux thématiques et la synthèse des enjeux.

II – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC, RAPPEL DES ENJEUX THÉMATIQUES ET SYNTHÈSE DES ENJEUX

La présentation est réalisée par l'Agence des Territoires à partir d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.

■ Concernant la population et les logements :

M. le Maire estime que la poursuite du vieillissement de la population de Collonges est probable, compte tenu notamment de la baisse observée des effectifs scolaires. Cependant, les résultats du recensement réalisé en 2007 permettront bientôt de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Il est cependant indéniable que de nombreux jeunes se voient contraints de quitter la commune car le logement y est trop cher.

Quant à l'évolution qualitative du parc de logement, elle sera orientée à l'avenir par le P.L.H.

L'urbaniste considère que si l'on veut préserver les grands équilibres en présence, les espaces disponibles pour le développement de l'habitat sont limités. Il est donc nécessaire de tendre vers une composition du parc de logement qui permette un "turn over" (un renouvellement régulier) et un meilleur parcours résidentiel de la population, pour une régulation durable de son équilibre générationnel et social. Un travail de rattrapage est donc à mener sur ces derniers espaces disponibles.

M. le Conseiller Municipal s'interroge sur les objectifs quantitatifs du P.L.H.

M. le Maire rappelle que le P.L.H. traduit un engagement pris au niveau intercommunal.

L'urbaniste rappelle que le P.L.H. fixe cet objectif, qui correspond au rôle de bourg de Collonges, à échéance de 5 ou 6 ans. Il est nécessaire de tendre vers cet objectif même si le rythme de réalisation peut être adapté.

La commune peut, au travers de son P.L.U., mettre en place les outils lui permettant de mener une politique en faveur d'une diversification du parc de logement, et notamment des logements aidés.

Mme la représentante de la D.D.E. informe que le P.L.U. doit avoir un rapport de compatibilité avec le P.L.H.

■ **Concernant l'économie :**

M. le Maire estime difficile de développer l'offre commerciale, cependant il faut veiller au maintien de son dynamisme, et il existe un potentiel de développement des services.

D'après l'urbaniste, le bourg est un pôle commercial de proximité qualitatif. Cependant le Bas de Collonges présente une image commerciale un peu désuète qui pourrait évoluer.

M. le Conseiller Municipal rappelle que la fréquentation des commerces du Bas de Collonges est très dépendante des conditions de stationnement.

■ **Concernant les équipements scolaires :**

M. le Maire informe que la baisse des effectifs scolaires est généralisée et sensible dans le canton et le département.

A Collonges notamment, plusieurs familles ont dû quitter la commune lorsqu'à la naissance de leur deuxième enfant leur budget ne leur permettait pas d'assumer le coût d'un logement plus grand.

■ **Concernant les transports et déplacements :**

M. le Maire considère que compte tenu de la concentration des flux de circulation au bourg, il faudra réfléchir à un maillage du réseau permettant une meilleure diffusion des déplacements automobiles.

M. le Conseiller Municipal évoque le problème de saturation du réseau routier, notamment dans les liaisons avec Genève.

L'urbaniste ajoute que les ménages vont en outre devoir faire face à l'augmentation des coûts de déplacement (avec l'augmentation du prix des produits pétroliers), qui vont limiter l'usage de la voiture. Ces facteurs vont faire du développement des transports collectifs une solution incontournable à l'échelle de l'agglomération genevoise.

M. le représentant du Conseil Général estime que la problématique des déplacements est effectivement à apprécier au minimum à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois, notamment en ce qui concerne l'organisation des transports collectifs.

Le S.CO.T. notamment évoque la possibilité d'utiliser la voie ferrée pour les déplacements pendulaires. Plutôt que le doublement de la voie ferrée, qui semble difficilement réalisable, il est possible d'envisager d'augmenter les points de croisement pour améliorer le cadencement.

M. le Maire rappelle que faute d'un cadencement satisfaisant, une tentative de liaison par transports publics jusqu'au Fer à Cheval a échoué.

L'urbaniste informe que le P.L.U. pourra prendre des mesures de sauvegarde pour le doublement ou le réaménagement éventuel de la voie ferrée.

■ **Concernant le paysage :**

M. le Maire relève les notions de "privatisation" des vues et de fermeture du paysage par la végétalisation des jardins notamment. Récemment, une haie entourant une propriété a été coupée, ce qui a permis de découvrir une belle perspective depuis la voie publique.

Il est important de repérer et veiller à préserver certaines vues intéressantes depuis l'espace public, notamment lors des développements futurs.

■ **Concernant la synthèse des enjeux :**

M. le Conseiller Municipal s'interroge sur la croissance de la population à échéance du P.L.U.

L'urbaniste rappelle que le S.CO.T. a fixé un seuil annuel de croissance démographique à 2%, que la commune a le moyen de réguler, sans toutefois maîtriser tous les facteurs de croissance. Quant au développement de l'urbanisation, il se fera essentiellement à l'intérieur de la tache urbaine, en interstice.

V- CONCLUSION ET SUITE DE LA DEMARCHE

A l'issue des débats, M. le Maire lève la séance et remercie les participants.

La synthèse du diagnostic communal, le rappel des enjeux thématiques et la synthèse des enjeux seront prochainement présentés à l'ensemble du Conseil Municipal, puis ultérieurement à la population, par une lettre d'information spéciale qui les conviera à une réunion publique d'information et de débat.

Sur la base des enjeux retenus, le Conseil Municipal s'engagera dans la définition du Projet de d'Aménagement et de Développement Durable et d'Orientations d'Aménagement (sur certains secteurs) qui seront soumis à la concertation avec la population.